

A-2024-046
6.1 Police Municipale

PERMISSION DE VOIRIE
EXECUTION DE TRAVAUX SUR
LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.113-3, L.113-5, R.113-4 et R.113-6,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 43,
Vu la demande de permission de voirie en date du 15 mars 2024, par laquelle il est demandé par l'entreprise IRBIS CORPORATION représenté par M. Pinto GONCALO, située à NANTERRE 17 passage Antoine Riou, l'autorisation de procéder à des travaux de pose de 2 poteaux téléphoniques, chemin de Lagos et chemin des Gentianes à Boeil-Bezing pour le compte d'ERT TECHNOLOGIES située à CHAMPS SUR MARNE, 6 rue Albert Einstein,
Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1 - Prescriptions techniques

L'entreprise IRBIS CORPORATION est autorisée à effectuer des travaux de voirie, chemin de Lagos et chemin des Gentianes à Boeil-Bezing, conformément à sa demande ci-dessus analysée et à charge pour elle de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé et aux conditions spéciales suivantes :

Article 2

L'autorisation est valable pour toute la durée des travaux, du mercredi 20 mars 2024 et pour une durée de 60 jours, de 8 heures à 18 heures. Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules

Article 3 - Signalisation du chantier

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 - Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 5

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay
- Monsieur Helder SOARES , Responsable de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES
- Monsieur Pinto GONCALO, Responsable de l'entreprise IRBIS CORPORATION
- Monsieur le commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 19 mars 2024

Le Maire,
Marc DUFAU

